

Résolution présentée par la délégation de la
République d'Irlande,

Thème : Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne : La réduction du taux de plastique dans les océans

L'Assemblée Générale,

Alarmée par les 15 tonnes de plastique déversées chaque minute dans les océans,

Consternée par cette pollution qui, dans les océans, impacte 90% des espèces marines selon l'ONG « The Sea Cleaners », la pêche et la santé humaine,

Rappelant les Objectifs du Développement Durable 13 (lutte contre les changements climatiques) et 14 (protection de la vie aquatique),

Déplorant l'inefficacité des autorités par rapport à ce fléau, dont les pays côtiers subissent les conséquences,

Félicitant les pays ayant commencé à prendre des mesures et qui ne seront donc pas grandement impactés par cette résolution,

Décide de contraindre chaque nation à récupérer, dans les océans, l'équivalent de 5 % de sa consommation plastique annuelle
d'obliger, dans ce but, chaque nation côtière à mettre en œuvre un système de récupération de plastique dans les fonds marins par ses propres moyens,
d'obliger chaque nation enclavée à financer des ONG spécialisées dans la récupération de plastique dans les océans pour atteindre ce même but.

Le texte français fait foi.

